

Chapitre 2. Cadre conceptuel de la collecte de statistiques et d'indicateurs de l'éducation

Le présent chapitre expose le cadre conceptuel des statistiques et indicateurs internationaux de l'éducation qui a dicté l'élaboration des définitions et les collectes de données. Il commence par retracer brièvement l'historique du développement des statistiques et des indicateurs de l'éducation à l'OCDE, puis décrit l'organisation du Programme des indicateurs des systèmes d'enseignement (INES).

2.1. Élaboration de statistiques et d'indicateurs internationaux de l'éducation

Dans les années 1980, la demande croissante d'information sur l'éducation et la nécessité de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes d'éducation ont donné lieu à de nombreuses interrogations concernant non seulement la collecte des données, mais aussi leur organisation, leur suivi, leur diffusion et leur interprétation. Ces questions ont conduit les autorités compétentes dans les pays membres de l'OCDE à envisager de nouvelles méthodes pour comparer leurs systèmes d'éducation. Elles sont parvenues à un accord sur la faisabilité et l'utilité de la construction d'une série internationale d'indicateurs qui présenterait, sous une forme statistique, les caractéristiques essentielles des systèmes éducatifs nationaux.

Afin de répondre à cette demande de données comparatives, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) de l'OCDE, a lancé un programme d'indicateurs des systèmes d'enseignement (INES). Un cadre provisoire a donc été mis au point pour organiser les informations, proposant une série d'indicateurs ainsi que des méthodes pour les calculer. Ce cadre, qui s'est considérablement enrichi depuis lors, est présenté dans la section suivante du présent chapitre.

La première série d'indicateurs, publiée dans l'édition de 1992 de *Regards sur l'éducation* (OCDE, 1992^[1]) s'appuyait principalement sur les sources de données existant alors. L'élaboration de la première édition de *Regards sur l'éducation* a révélé les insuffisances à la fois de la classification statistique utilisée (la Classification internationale type de l'éducation, CITE (OCDE, Eurostat et Institut de Statistique de l'UNESCO, 2015^[2]) et des exercices de collecte de données proprement dits. Beaucoup d'efforts ont été déployés depuis pour réviser la CITE et améliorer les méthodes et instruments de collecte de données sur l'éducation à l'échelle internationale (OCDE, 2004^[3]; OCDE, 2018^[4]). Le présent guide décrit les concepts, classifications et définitions qui résultent de ces travaux à ce jour.

Les indicateurs de l'éducation de l'OCDE sont à l'évidence le fruit d'un processus permanent d'élaboration de concepts et de collecte de données. L'objectif est d'établir un lien entre une grande diversité de besoins et les meilleures données disponibles à l'échelle internationale. Dans chaque domaine d'activité, les principes énoncés ci-dessous ont de tout temps dicté les travaux d'élaboration des indicateurs :

- Premièrement, privilégier les questions d'éducation pour lesquelles une perspective comparative internationale peut apporter une forte valeur ajoutée par rapport à celle qui peut résulter de l'analyse et de l'évaluation menées à l'échelle nationale.
- Deuxièmement, cibler les nouvelles évolutions sur les aspects pour lesquels les possibilités de développer des données sont encourageantes, sans pour autant négliger les domaines importants où un investissement conséquent dans les activités conceptuelles et empiriques est nécessaire pour faire avancer le débat.
- Troisièmement, réexaminer les travaux en permanence, l'objectif étant de s'assurer de l'utilité et de la fiabilité des résultats à l'échelle internationale.

Le Programme INES cherche de plus en plus à intégrer ses travaux dans une logique de formation tout au long de la vie, afin de passer d'un modèle d'enseignement institutionnel à un modèle dans lequel on envisage plus généralement la portée et les avantages de l'apprentissage tout au long de la vie. En outre, diverses activités inhérentes au

Programme visent à mieux tenir compte des questions liées à l'équité, au travers de l'évaluation des différences et des inégalités entre les personnes et les groupes.

Le Programme INES de l'OCDE est supervisé et coordonné par les organismes suivants :

- Le **Comité des politiques de l'éducation** supervise l'orientation stratégique, la cohérence et la qualité des travaux de l'OCDE en matière d'éducation.
- Le **Groupe de travail du Programme INES** supervise et coordonne les travaux statistiques ainsi que le développement des indicateurs et des analyses quantitatives pour répondre aux besoins du Comité des politiques de l'éducation et respecter ses priorités. Le Groupe de travail définit aussi les priorités et les normes concernant le développement, l'analyse et la présentation des données INES et donne des orientations sur la diffusion des analyses, des études et des recommandations politiques auprès d'un large éventail d'acteurs.

De plus, deux réseaux d'experts techniques de pays membres et partenaires développent et affinent des indicateurs pour le Programme INES :

- Le Réseau NESLI (Network for the Collection and Adjudication of System-Level Descriptive Information on Educational Structures, Policies and Practices) est chargé de la collecte et de la validation d'informations descriptives sur les structures, les politiques et les pratiques en matière d'éducation à l'échelon des systèmes.
- Le Réseau LSO (Network on Data Collection and Development on Economic, Labour Market and Social Outcomes of Education) est chargé d'élaborer les données relatives à diverses retombées de l'éducation sur l'économie, le marché du travail et la société.

Ces réseaux se réunissent deux fois par an et sont constitués de représentants de certains pays membres et partenaires de l'OCDE. Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), Eurydice, Eurostat, la Commission européenne et l'Institut de statistique de l'UNESCO participent également au Programme INES en tant qu'observateurs.

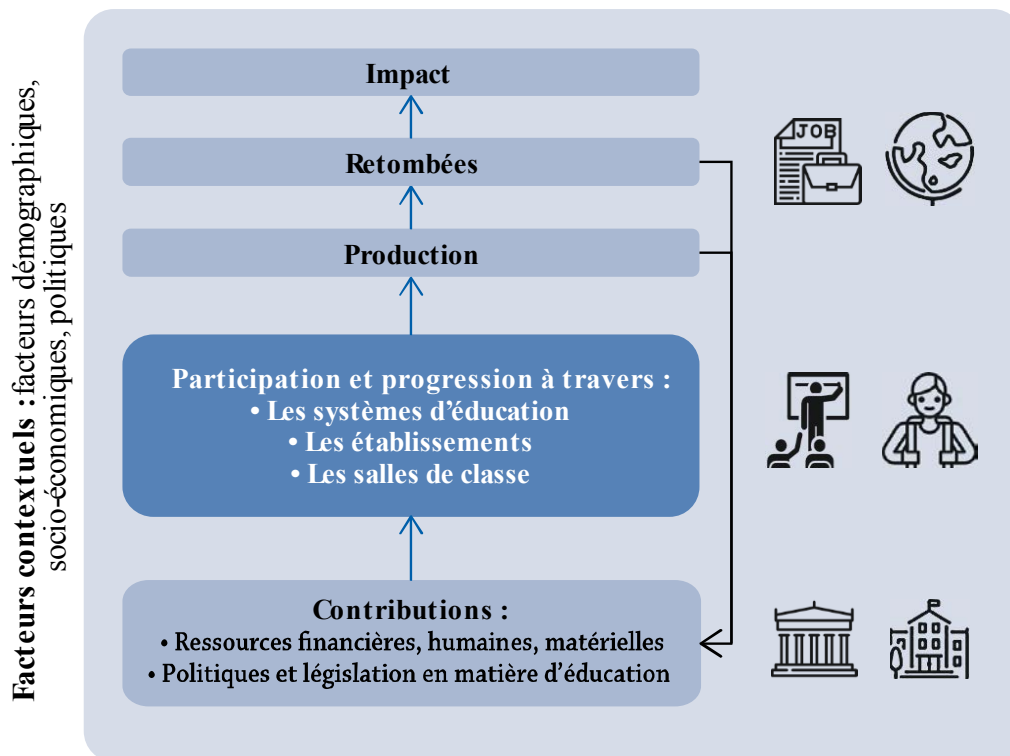
2.2. Le cadre structurel des indicateurs de l'OCDE dans le domaine de l'éducation

Les indicateurs de l'OCDE dans le domaine de l'éducation sont le fruit de la réflexion consensuelle de professionnels sur la façon de mesurer l'état actuel de l'éducation à l'échelle internationale. Ils fournissent des informations sur les ressources humaines et financières investies dans l'éducation, sur le fonctionnement et l'évolution des systèmes d'éducation et d'apprentissage et sur le rendement des investissements dans l'éducation.

Les indicateurs de l'éducation sont présentés par thème, et chacun est situé dans son contexte. Ils s'inscrivent dans une structure qui :

- Distingue les acteurs des systèmes d'éducation : les apprenants, les cadres d'enseignement et d'apprentissage, les prestataires de services d'éducation et le système d'éducation dans son ensemble ;
- Regroupe les indicateurs en fonction des domaines dont ils traitent et analyse les facteurs contextuels qui influent sur l'action publique (voir le graphique 2.1).

En plus de ces dimensions, l'évolution de la situation dans le temps permet de décrire des aspects de la dynamique de développement des systèmes d'éducation.

Graphique 2.1. Cadre structurel des indicateurs dans *Regards sur l'éducation*

Acteurs des systèmes d'éducation

Le Programme INES vise plutôt à évaluer les performances globales des systèmes nationaux d'éducation qu'à comparer les différents établissements. Afin d'enrichir ces données nationales et de fournir des éléments plus détaillés pour alimenter les débats concernant l'action publique, l'OCDE recueille des informations sur les entités infranationales (OCDE et NCES, 2017^[5]). Il est cependant de plus en plus admis que nombre des caractéristiques importantes du développement, du fonctionnement et de l'impact des systèmes d'éducation ne peuvent être évaluées que si l'on comprend bien les résultats des activités d'apprentissage et leur corrélation avec les moyens mis en œuvre et les mécanismes en jeu à l'échelle des personnes et des établissements.

Pour tenir compte de cette réalité, le présent cadre structurel distingue trois niveaux dans les systèmes d'éducation :

- Les systèmes d'éducation dans leur ensemble ;
- Les prestataires de services d'éducation (établissements d'enseignement) et leur cadre pédagogique (classes, enseignants) ;
- Les individus scolarisés ou qui suivent un apprentissage, c'est-à-dire les enfants et les jeunes en formation initiale et les adultes participant à des programmes de formation (dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie).

Groupes d'indicateurs

La deuxième dimension du cadre structurel groupe les indicateurs dans trois catégories :

- *Indicateurs sur la production, les retombées et les impacts des systèmes d'éducation* : les indicateurs sur la production analysent les caractéristiques des individus en fin de cursus, par exemple leur niveau de formation. Les indicateurs sur les retombées analysent les effets directs de la production des systèmes d'éducation, par exemple l'amélioration des perspectives professionnelles et salariales résultant de l'élévation du niveau de formation. Les indicateurs sur les impacts analysent les effets indirects à long terme de la production des systèmes d'éducation, par exemple les connaissances et les compétences acquises, la contribution à la croissance économique et au bien-être sociétal, la cohésion sociale et l'équité.
- *Indicateurs sur la scolarisation et les parcours scolaires* : ces indicateurs évaluent la probabilité que les individus accèdent à différents niveaux d'enseignement, s'y inscrivent et les réussissent et décrivent les divers parcours suivis entre les types de formation et les niveaux d'enseignement.
- *Indicateurs sur les intrants des systèmes d'éducation et des environnements d'apprentissage* : ces indicateurs décrivent les leviers politiques dont résultent les taux de scolarisation et les parcours scolaires ainsi que la production et les retombées des systèmes d'éducation à chaque niveau d'enseignement. Ces leviers politiques portent sur les ressources investies dans l'éducation, dont les moyens financiers, humains (enseignants et autres personnels de l'éducation) et matériels (bâtiments et infrastructures). Ces indicateurs portent aussi sur les orientations politiques, notamment l'environnement d'apprentissage en classe, les matières enseignées et les méthodes pédagogiques. Enfin, ils analysent l'organisation des établissements d'enseignement et des systèmes d'éducation, notamment la gouvernance et l'autonomie, et des politiques spécifiques visant à réguler l'accès à certaines formations.

2.2.2. Facteurs contextuels influant sur l'action publique

Les leviers politiques ont généralement des antécédents, c'est-à-dire des facteurs externes qui conditionnent ou limitent l'action publique, mais qui ne sont pas en lien direct avec la thématique politique à l'étude. Les facteurs démographiques, socio-économiques et politiques sont autant de caractéristiques nationales dont il est important de tenir compte lors de l'interprétation des indicateurs. La récente crise financière a par exemple été lourde de conséquences pour le budget public de l'éducation.

Les caractéristiques des individus scolarisés, notamment leur sexe, leur âge et leur milieu socio-économique ou culturel, sont également des facteurs contextuels qui influent dans une grande mesure sur les résultats de la politique de l'éducation.

2.2.3. Cadre d'analyse des indicateurs

Ce cadre multidimensionnel permet de comparer le fonctionnement de toute entité à vocation pédagogique, du système d'éducation dans son ensemble à l'entité la plus petite du système, la classe, en passant par des niveaux d'enseignement ou des formations spécifiques.

Il est important que ce cadre soit multidimensionnel, car de nombreuses caractéristiques des systèmes d'éducation ont des effets qui varient entre les différents niveaux des systèmes. Dans l'analyse de la situation des élèves en classe, la relation entre les résultats des élèves et la taille des classes peut par exemple être négative si les interactions entre

élèves et enseignants sont de meilleure qualité dans les classes moins denses. Dans la même analyse à l'échelle des classes ou des établissements d'enseignement, les élèves moins performants ou issus de milieux défavorisés sont souvent regroupés dans des classes moins denses, où ils reçoivent un soutien plus personnalisé, de sorte que la relation observée entre les résultats des élèves et la taille des classes est donc souvent positive ou, en d'autres termes, que les élèves obtiennent de meilleurs résultats s'ils sont dans une classe plus dense que dans une classe moins dense. À des niveaux supérieurs d'agrégation, la relation entre les résultats des élèves et la taille des classes dépend aussi du niveau socio-économique des effectifs des établissements d'enseignement ou de facteurs liés à la culture d'apprentissage propre à chaque pays. Il est donc important de bien comprendre les relations entre tous ces aspects pour interpréter les indicateurs.

L'analyse de chacun des éléments du cadre et des interactions entre ces éléments permet de cerner un large éventail d'aspects de l'action publique :

- La qualité de l'offre d'enseignement et du rendement de l'apprentissage ;
- L'égalité des chances dans l'éducation et l'équité du rendement de l'apprentissage ;
- L'adéquation des ressources investies dans l'éducation et l'efficacité et l'efficience de leur affectation ;
- La pertinence des mesures prises par les pouvoirs publics pour améliorer le rendement de l'apprentissage.

2.3. Vue d'ensemble des sources de données et des collectes de données régulières

Les collectes des données décrites ci-dessous sont uniquement celles menées régulièrement dans le cadre du Programme INES pour développer les indicateurs présentés ici. Le Programme utilise des données d'autres sources et d'enquêtes ad hoc qui sont menées occasionnellement par des organes et groupes subsidiaires, mais ces sources et enquêtes ne sont pas reprises ci-après.

Les statisticiens de l'équipe INES analysent rigoureusement tous les questionnaires soumis et vérifient la cohérence des données entre les années, font des recoupements entre les tableaux et posent des questions aux pays le cas échéant. Les questionnaires font également l'objet de contrôles automatisés, ce qui facilite l'analyse de la qualité des données et donne souvent lieu à de nouvelles soumissions de données. Le chapitre 6 fournit de plus amples informations à ce sujet.

2.3.1. Collecte de données statistiques sur les systèmes d'éducation menée conjointement par l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat (exercice UOE de collecte de données)

Géré par le Groupe de travail INES, l'exercice UOE de collecte de données désigne la collecte annuelle de données sur les systèmes d'éducation que réalisent conjointement l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'OCDE et Eurostat. Cette collecte conjointe a lieu chaque année depuis 1993 sous sa forme actuelle. Il s'agit d'une collecte de données nationales agrégées comprenant 25 questionnaires électroniques (classés Excel) concernant les effectifs scolarisés (9 questionnaires), les effectifs de nouveaux inscrits (4), les effectifs diplômés (3), les personnels (3), le financement (3), la taille des classes (2) et l'effectif total de la population (1). L'exercice UOE de collecte

des données est considérablement enrichi par les classifications nationales des programmes selon la CITE, qui consistent à rapporter les programmes d'enseignement aux niveaux de la CITE.

Les questionnaires sont remplis dans chaque pays par des statisticiens qui utilisent à cette fin les données dont ils disposent au niveau national.

Les demandes de données sont envoyées chaque année vers la fin du mois de juin. Les données recueillies sur les effectifs scolarisés, les classes et le personnel se rapportent à la dernière année scolaire terminée ; les données recueillies sur les diplômés, à la dernière année civile terminée ; et les données recueillies sur le financement, à l'avant-dernier exercice budgétaire terminé (ce qui permet de disposer de données réelles). Les données sont à renvoyer entre septembre et novembre.

Les fournisseurs de données trouvent aide et conseils dans le manuel UOE, *UOE Data Collection on Formal Education, Manual on Concepts, Definitions and Classifications* (UNESCO, OCDE et EUROSTAT, 2016^[6]) qui est révisé chaque fois que nécessaire et dont les concepts, définitions et classifications suivent ceux décrits ici.

Les pays soumettent leurs questionnaires remplis à l'OCDE, à Eurostat et à l'UNESCO (UNESCO, OCDE et Eurostat, 2013^[7]). Dans les pays fédéraux (comme la Belgique), les données sont recueillies par les entités fédérées, puis transmises conjointement à l'OCDE et à ses partenaires. Les trois organisations travaillent en coopération lors du nettoyage des données et de l'analyse des nouvelles soumissions après correction pour que les processus de collecte et de gestion des données soient efficaces. Le droit de l'Union européenne (UE) impose aux États membres de participer aux collectes des données.

2.3.2. Collectes de données du Réseau NESLI

Le Réseau NESLI administre chaque année trois collectes de données : 1) sur les salaires des enseignants et des chefs d'établissement ; 2) sur le temps de travail des enseignants ; et 3) sur le temps d'instruction des effectifs scolarisés. Le Réseau a développé d'autres collectes de données non périodiques qui ne sont pas abordées dans le présent manuel.

Entre 1991 et 2013, le Réseau a recueilli chaque année des données lors de son enquête sur les enseignants et les programmes. Des données ont été recueillies par questionnaires électroniques (Excel) au sujet du temps d'instruction obligatoire et non obligatoire des effectifs scolarisés ainsi que du temps de travail et d'enseignement des enseignants et de leur salaire statutaire annuel. Ces données se rapportaient davantage aux politiques appliquées dans chaque pays qu'à l'activité réelle. Ainsi, les données sur le temps de travail des enseignants reflétaient davantage la réglementation que le nombre réel d'heures de travail des enseignants.

Depuis 2014, l'enquête sur les enseignants et les programmes est scindée en deux collectes de données distinctes, l'une sur le temps d'instruction, l'autre sur le temps de travail et le salaire des enseignants. En premier lieu, Eurydice (le réseau européen d'information sur les structures, les systèmes et les développements nationaux et européens dans le domaine de l'éducation) et le Réseau NESLI recueillent ensemble des données sur le temps d'instruction. Comme les deux organisations recueillaient des données sur le temps d'instruction, elles ont conjointement élaboré un outil qui simplifie le travail à l'échelle nationale et qui évite les chevauchements et les incohérences. Cette collecte de données conjointe porte sur le temps d'instruction prévu durant toute la scolarité obligatoire, de la première année de l'enseignement primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire à temps plein pour tous. Dans les années d'études où la filière

générale et la filière professionnelle coexistent, la collecte de données porte uniquement sur la filière générale. La collecte de données ne porte pas sur l'enseignement préprimaire, même s'il est obligatoire. Le nombre d'heures d'instruction obligatoire et non obligatoire est répertorié dans chaque année d'études. Les données recueillies rendent compte des politiques mises en œuvre dans chaque pays durant l'année de référence. La collecte de données porte aussi sur le nombre réel d'heures d'instruction dans chaque matière obligatoire et sur des aspects qualitatifs de l'organisation de la journée de classe.

Le Réseau NESLI recueille des données sur les salaires et le temps de travail des enseignants au moyen d'un outil spécifique de collecte de données. Les enseignants concernés sont ceux en poste à temps plein dans des établissements publics dans l'enseignement préprimaire et primaire ainsi que dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Depuis 2017, cette enquête est scindée en deux collectes de données distinctes, l'une sur les salaires des enseignants et des chefs d'établissement, l'autre sur le temps de travail. Comme Eurydice et le Réseau NESLI recueillaient tous deux des données sur les salaires des enseignants, mais qu'Eurydice en recueillait aussi sur les salaires des chefs d'établissement, les deux organisations ont dans ce cas aussi élaboré un instrument commun qui simplifie le travail à l'échelle nationale et qui évite les chevauchements et les incohérences. Cette enquête a été conçue pour répondre aux besoins de données des deux organisations. Il s'ensuit que la nouvelle collecte de données diffère des collectes de données administrées séparément par Eurydice et l'OCDE auparavant et que les données désormais recueillies se rapportent aux salaires des enseignants et des chefs d'établissement dans tous les pays. Enfin, le Réseau NESLI recueille des données sur les salaires et le temps de travail des enseignants au moyen d'un outil spécifique de collecte de données. Les enseignants concernés sont ceux en poste à temps plein dans des établissements publics dans l'enseignement préprimaire et primaire ainsi que dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Il recueille, à chaque niveau d'enseignement, des données sur le temps de travail statutaire et effectif des enseignants ainsi que sur leur salaire statutaire et effectif. Il recueille des données sur le salaire statutaire des enseignants à quatre stades de la carrière d'enseignant (en début de carrière, après 10 et 15 ans d'exercice et au sommet de l'échelle barémique) et à trois niveaux de qualification (qualifications minimales, les plus courantes et maximales). Il recueille également des données sur les critères d'octroi de compléments de salaire dans les établissements publics ainsi que sur la rémunération que les enseignants perçoivent pour les tâches qu'ils effectuent.

Lors de ces trois collectes annuelles de données, des experts remplissent des questionnaires électroniques (Excel) en se référant à la législation et à la réglementation de leur pays. Les questionnaires sont envoyés chaque année en octobre et doivent être soumis à la mi-décembre. Les questionnaires soumis et les indicateurs qui en sont dérivés font l'objet d'un examen rigoureux, qui nécessite des échanges d'informations avec les pays concernés, avant que les données soient validées, puis publiées.

2.3.3. Collectes de données du Réseau LSO

Les statistiques annuelles sur la population active sont dérivées de deux collectes de données : l'une porte sur le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi des individus âgés de 25 à 64 ans et l'autre, sur la transition entre l'école et le monde du travail entre l'âge de 15 et 29 ans. Ces données sont recueillies chaque année en février-mars par le Secrétariat de l'OCDE en collaboration avec la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE.

Elles sont dérivées d'enquêtes nationales sur la population active.

La première série de données est dérivée des informations fournies par les offices nationaux de statistique au sujet de la répartition de la population entre les niveaux de formation et des taux d'emploi et de chômage par niveau de formation, sexe et groupe d'âge. Ces données sont rapportées aux niveaux de formation de la CITE 2011 sur la base de la répartition des catégories nationales entre les niveaux normalisés de formation de la CITE 2011, que le Réseau LSO a établie en concertation avec les représentants de chaque pays. Les directives et définitions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'emploi et le chômage sont appliquées pour rendre compte de la situation des individus au regard de l'emploi.

La deuxième série de données porte sur la transition entre l'école et le monde du travail entre l'âge de 15 et 29 ans. La période de référence des données se situe au début de l'année civile ; il s'agit en général du premier trimestre. Les pays rendent compte du taux de scolarisation et de la situation au regard de l'emploi par sexe et niveau de formation dans trois groupes d'âge entre l'âge de 15 et de 29 ans. Les données portent uniquement sur l'enseignement institutionnel. Le questionnaire inclut également un volet sur les effectifs des programmes emploi-études. Des données sont recueillies ponctuellement (pas chaque année) sur quelques autres variables, par exemple sur le temps de travail, la longueur des périodes de chômage et le groupe d'âge des 18-24 ans.

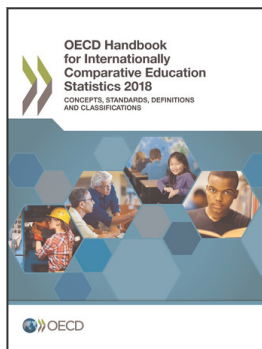
L'enquête sur le niveau de formation et la rémunération est une autre collecte de données annuelle. Elle recueille des données sur la rémunération par niveau de formation et sexe. Les données sont dérivées d'enquêtes nationales sur la population active et d'autres enquêtes, par exemple des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (SILC) de l'UE. Cette collecte de données est réalisée chaque année en octobre-novembre par le Secrétariat de l'OCDE.

Les pays soumettent leurs questionnaires remplis à l'OCDE. En plus de ces données fournies directement par les pays, l'OCDE utilise des données d'Eurostat, de l'OIT et de l'ISU pour combler les lacunes. Les pays ainsi que quatre organisations internationales, le CEDEFOP, Eurostat, l'OIT et l'ISU, contribuent au développement continu des collectes de données du Réseau LSO.

Références

- OCDE (2018), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279889-en>. [4]
- OCDE (2004), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264104112-en>. [3]
- OCDE (1992), *Regards sur l'éducation 1992 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. [1]

- OCDE et NCES (2017), *Education at a Glance Subnational Supplement (OCDE et National Center for Education Statistics)*, Paris et Washington DC, [5]
<https://nces.ed.gov/surveys/annualreports/oecd/>.
- OCDE, Eurostat et Institut de Statistique de l'UNESCO (2015), *Manuel opérationnel CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes*, Éditions OCDE, Paris, [2]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264228368-en>.
- UNESCO, OCDE et EUROSTAT (2016), *UOE data collection on formal education Manual on concepts, definitions and classifications*, Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), OCDE et Eurostat, http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/uo2016manual_11072016_0.pdf [6]
(consulté le 26 juillet 2018).
- UNESCO, OCDE et Eurostat (2013), *UOE data collection on education systems Volume 2 - UOE questionnaires and instructions for their completion and submission*, [7]
https://circabc.europa.eu/sd/a/e94faeef-ff13-465d-94f9-c2fb243ded57/UOE2013manual_volume_2_FINAL.pdf.



Extrait de :

OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics 2018

Concepts, Standards, Definitions and Classifications

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264304444-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Cadre conceptuel de la collecte de statistiques et d'indicateurs de l'éducation », dans *OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics 2018 : Concepts, Standards, Definitions and Classifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264305380-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.